



PRÉCARITÉ MENSTRUELLE

Recommandations du collectif Georgette Sand

Depuis la suppression de la taxe tampon fin 2015, quelles revendications du collectif Georgette Sand ?

SOMMAIRE

1. Apparition du sujet dans le débat public : la Tampon Taxe
2. Précarité menstruelle et marges de revente
3. Un cas précis : précarité menstruelle en Établissements Pénitentiaires
4. Précarité menstruelle et éducation
5. Précarité menstruelle et écologie
6. Et l'incontinence ?

1. APPARITION DU SUJET DANS LE DÉBAT PUBLIC : LA TAMPON TAXE

Résumé (si vous avez raté le début)

La campagne Tampon Taxe tire son nom de la mobilisation lancée par Georgette Sand à l'automne 2015 qui, dans la continuité de son travail sur la taxe rose, s'est penchée sur les produits de première nécessité à destination des femmes.

Réalisant que les canettes de Coca Cola, le foie gras et les billets de match de foot sont à 5.5 % (ce qui est toujours le cas, si vous cherchez un peu d'argent) mais que les tampons, serviettes et coupes menstruelles sont considérés fiscalement comme un luxe, Georgette Sand a lancé une vaste campagne visant à faire connaître cette injustice et changer cette taxation, en France comme auprès des institutions européennes.

En quelques mots :

- Georgette Sand a sollicité l'ensemble des associations qui ont toutes répondu présentes, il s'agit d'une des rares mobilisations en France réunissant l'ensemble de la communauté féministe (et intégrant également les collectifs sanitaires et de suivi des personnes en grande précarité, notamment les femmes SDF ou en lieux privatifs de liberté)
- Georgette Sand est reçue dans les Ministères et à l'Assemblée
- À Bercy, un conseiller confondait les lingettes et les serviettes, un autre arguait du fait que "nous n'étions pas des bébés" et que pour nos menstruations nous n'avions "qu'à nous retenir" (l'éducation sur le fonctionnement des organes féminins devrait être enseignée dans les grandes écoles).
- Georgette Sand est reçue au Parlement Européen et s'exprime aux côtés d'un tampon géant en papier mâché
- le hashtag #tampontax devient viral et dépasse largement les frontières européennes
- Georgette Sand mobilise l'ensemble de son réseau et obtient le record du nombre de demandes d'amendements envoyés aux élus depuis le début de la Ve République
- Le Sénat vote avant l'Assemblée nationale le passage d'une taxe de 20 à 5 %, suite au scandale des déclarations du Secrétaire d'État au budget de l'époque, Christian Eckert. La taxe à 20 % sur les tampons, serviettes et coupes menstruelles est supprimée en novembre 2015, après plusieurs mois de mobilisation.
- La loi de finances entre en vigueur en France le 1er janvier 2016 et Georgette Sand veille à son respect auprès des distributeurs.

Et depuis, où en sommes-nous ?

- Certains pays sont allés plus loin avec une absence totale de taxe sur les fournitures périodiques, comme l'Australie, le Canada, l'Inde, le Kenya et le Nigeria
- En août 2018, l'Écosse a innové en mettant à disposition de ses étudiantes, des serviettes hygiéniques
- Plusieurs régions et universités lancent en France des commandes publiques pour distribuer des kit règles
- Nombreux n'ont toujours pas compris la notion de "première nécessité" et demandent une baisse de la taxation sur les rasoirs car "faut bien se raser"
- Les fabricants de la grande distribution ont refusé de communiquer la composition de leurs produits malgré nos demandes depuis 2016
- Les marges des distributeurs ne sont pas contrôlées, de même que celles des revendeurs en lieux clos et lieux privatifs de liberté
- La TVA sur la contraception est toujours trop variable : par exemple les stérilets en cuivre sont à 20 % (mais les préservatifs à 2 %)

2. PRÉCARITÉ MENSTRUELLE ET MARGES DE REVENTE

Sur l'ensemble de l'année 2016, Georgette Sand a mené des opérations test sur l'ensemble du territoire français

Les distributeurs qui n'impactaient pas sur le prix la baisse de la TVA étaient l'objet de signalement sur des formulaires développés par Georgette Sand.

Ces manquements étaient signalés à l'échelle locale, mais si l'enseigne était signalée plusieurs fois, alors Georgette Sand contactait directement l'enseigne pour un rendez-vous de sensibilisation ou, en l'absence d'écoute, une dénonciation officielle sur les réseaux sociaux.

Tendance : les marges des grands magasins ont été visibles, et sur les tampons et serviettes de la grande distribution dont les produits étaient inchangés, le prix a été visiblement baissé.

Sur les marges des produits en ligne, il s'agit souvent d'initiatives militantes (serviettes lavables, culottes, coupe), aussi la mise en place a été immédiate et reçue avec enthousiasme.

Dans les petites enseignes : pas ou peu suivi, les prix demeurant parfois inchangés des mois après signalement

Très mauvais pointage dans les pharmacies dont certaines pratiquent des prix allant jusqu'à 10 euros la boîte de tampons et certains sites internet fournissant des produits basiques (tampax).

- **Georgette Sand demande une surveillance des marges des distributeurs et diffuseurs par l'État.**
- **Georgette Sand préconise un index des prix fonction du coût de production (voir également la question des matériaux utilisés)**

3. FOCUS : PRÉCARITÉ DES FEMMES EN ÉTABLISSEMENTS PÉNITENTIAIRES¹

Règles pénitentiaires européennes et quelques précisions²

- ***Les lois s'appliquent de manière indifférenciées aux adultes quel que soit leur sexe.***
- ***Des mesures spéciales doivent être prises afin de répondre aux besoins hygiéniques des femmes - n°19.7***
- Les femmes en EP sont totalement invisibilisées. Elles représentent 3,6 % de la population carcérale, en conséquence leurs conditions carcérales ne sont jamais étudiées³.
- Les femmes incarcérées sont en grande majorité issues d'une classe sociale défavorisée.
- Les femmes incarcérées sont plus isolées et disposent de moins d'argent (voir annexe).

¹ EP : Établissements Pénitentiaires comprenant les maisons d'arrêt, les centres de détentions, les maisons centrales, les centres pour mineurs

² Voir notre annexe pour plus de précisions sur les conditions des femmes en prison

³ <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01756713/document>

La « cantine » l'outil indissociable des EP

Les personnes écrouées en EP disposent du système de cantine pour acheter les produits dont elles ont besoin, sous réserve bien sûr qu'elles disposent d'un pécule. Ainsi, tous les mois, les femmes cantinent leurs protections périodiques et tous les produits nécessaires à leur hygiène.

La « cantine » est l'unique moyen de procéder à des achats en prison, permettant aux détenus qui disposent de ressources financières d'améliorer leur quotidien. Sorte de magasin interne, elle est gérée par l'administration pénitentiaire ou par des entreprises privées. Les prix pratiqués étaient notoirement élevés et très disparates d'un établissement à l'autre jusqu'en 2016, en raison des frais de fonctionnement que ce moyen de distribution unique en son genre engendre, ainsi que de la faiblesse des contrôles.

Dans son rapport de 2017, la Cour des comptes relevait ainsi la « persistance d'écarts de prix injustifiables ».

La Chancellerie se refuse à rendre public les tarifs des cantines.

Malgré cela, nous avons pu obtenir des tarifs qui sont les moyennes constatées dans les EP. Il faut compter une variabilité de plus ou moins 1 euro.

Tarif moyen des cantines :

Tampax Pearl Compak boîte de 16 tampons = 6,97 €

Serviette hygiénique par 12 = 5,81 €

Quelques prix que nous avons relevés :

Tampax Pearl Compak boîte de 18 tampons = 3,19 € – Monoprix

Tampax Pearl Compak boîte de 18 tampons = 3,05 € – Carrefour

Tampon sans marque, boîte de 20 tampons = 1,79 € – Leclerc marque repère

Always Serviette hygiénique par 12 = 3 € – Auchan

Serviettes Maxi Super par 16 = 1,65 € – Monoprix

Ces prix démontrent que les prix de la cantine subissent une augmentation qui oscille entre 94 % et 289 % par rapport au prix du marché. Sachant que les détenues sont toujours dans des situations financières précaires, ce surplus tarifaire est inacceptable et conduit les femmes à se mettre en danger médicalement faute d'avoir accès à des protections et des soins hygiéniques. Les femmes sont en général dans des situations financières plus précaire (voir annexe). Dans ces conditions, cantiner des protections hygiéniques 3 fois plus chères est un luxe auquel la plupart des détenues n'accèdent pas.

Un impact direct sur la santé des femmes

Ces prix excessifs ont des répercussions directes sur la santé des femmes incarcérées. Leur précarité est telle que certaines fabriquent des coupes menstruelles avec des bouteilles en plastique, d'autres utilisent des chiffons comme l'a révélé une enquête d'étudiantes en journalisme pour le *Nouvel Observateur* en début d'année, qui nous ont rapporté de vraies

difficultés de communication sur ces questions lors de leurs investigations. Un juste prix est le minimum que nous exigeons.

Les fournitures périodiques ne sont pas les seuls articles nécessaires à l'hygiène

La toilette intime avec des produits non adaptés conduit à des mycoses, des vaginoses, qui, non traitées, conduisent parfois à la stérilité. Le délai moyen pour consulter un généraliste en EP est de 8 mois. En revanche, la prescription excessive de tranquillisants continue d'augmenter, c'est un levier pour garantir la paix. Les femmes sont plus nombreuses que les hommes à prendre ou à se voir proposer des psychotropes, soit : 45 % contre 18 % des hommes.

- Les femmes doivent pouvoir cantiner des gels au PH neutre et hypoallergénique au prix extérieur.
- Un frottis cervico-vaginal annuel doit être proposé.
- Il est vital que les détenues puissent obtenir une consultation gynécologique. La pénurie d'accès à des soins gynécologiques a de graves conséquences sur la santé de ces femmes. La précarité imposée aux femmes par l'administration pénitentiaire les infantilise, les humilie lorsqu'elle concède à délivrer aux indigentes un lot de 4 serviettes hygiéniques au format couche culotte. Elles n'ont plus le contrôle sur leurs fluides corporels et connaissent parfois une forme d'incontinence menstruelle.

Le kit arrivante et le kit d'aide aux indigentes

L'Administration pénitentiaire tente plus ou moins de respecter ses obligations, ainsi elle est censée délivrer un kit arrivante comprenant : brosse à dents, savonnette, paquet de 18 serviettes hygiéniques, lessive. La réalité est tout autre, il arrive que le kit soit réduit à 3 serviettes au format couche culotte, accompagné de poudre à récurer. Pour les femmes indigentes, il est prévu des kits d'aide, mais là encore, les EP peinent à les fournir, c'est parfois au seul bon vouloir de l'humanité des matrones. L'Administration pénitentiaire est souvent rappelée à l'ordre par la Cour Européenne des Droits de l'Homme, par le Conseil d'État et au niveau international, par le Comité des Droits de l'Homme des Nations Unies qui met en cause des conditions d'incarcérations inhumaines. Malgré cela, l'AP continue de refuser de publier ses fournisseurs et n'est pas en mesure d'assurer ces kits. Le genepi entre autres demande la publication des fournisseurs sans résultat⁴.

Sur ces questions :

Le collectif Georgette Sand interpelle la ministre de la santé et des femmes pour que cesse la précarité hygiénique des femmes en EP et demande que soit créé un bloc hygiène féminine avec des prix préférentiels (afin de ne pas se voir opposer que l'on manque de moyens pour agir). Pour info, **la règle pénitentiaire européenne N° 19.7**

⁴ La publication des fournisseurs permettrait de vérifier que dans le cadre de la nourriture, ceux-ci respectent les règles élémentaires d'hygiène.

impose au système pénitentiaire : **“des mesures spéciales doivent être prises afin de répondre aux besoins hygiéniques des femmes”**.

N'oublions pas qu'il s'agit sur ce possible **bloc hygiène en EP d'un enjeu lié à la discrimination positive**. Le principe de non discrimination a certes valeur constitutionnelle, mais principe souffre d'exception en laissant entrevoir des discriminations positives à condition qu'elles revêtent deux caractères :

- Raisonnable
- Nécessaire

Il est clair que les femmes ont des besoins hygiéniques plus importants que les hommes, au minimum des protections hygiéniques, des savons adéquats pour leur hygiène intime. Partant de ce constat, il est alors possible de faire une discrimination positive, qui consiste à créer au niveau de la cantine, un bloc hygiène dont les produits seront aux mêmes prix que ceux du commerce.

~Par ailleurs, la discrimination négative existe déjà lorsqu'il s'agit de maintenir la taxe rose ou des taxations variées selon le genre pour les questions d'incontinence (voir 6).~

Une solution immédiatement applicable

Cette demande est réalisable dans la mesure où les EP de Fleury-Mérogis, les Baumettes et Condé sur Sarthe ont mis en place une cantine halal sur le principe de la discrimination positive : afin que les personnes puissent respecter leurs croyances en E.P. Pour ces 3 EP, le bloc halal bénéficie de prix préférentiels, c'est à dire équivalents au prix de l'extérieur. Georgette Sand demande que cette discrimination positive soit appliquée aux femmes pour créer un bloc hygiène féminine comprenant des serviettes hygiéniques, des tampons, des produits hygiéniques bio, des coupes menstruelles avec des désinfectants pour ces dernières, voire des stérilisateurs, des gels nettoyant au PH neutre, des dentifrices, des rasoirs, des crèmes, l'ensemble à des prix préférentiels, c'est à dire équivalents à ceux des grandes surfaces.

Ce bloc hygiène peut-être mis en place dès demain afin que les femmes puissent garder leur dignité même en E.P. Nous savons que la grande majorité des EP sous traitent avec des appels d'offre pour les sociétés qui s'occuperont des cantines, toutefois il est à noter que si le bloc halal au tarif du marché n'est pas mis en place dans tous les EP, tous en revanche vendent les cigarettes au prix exact du marché.

Alors que rien ne l'exige, gratuitement il est mis à disposition des détenus des préservatifs. Georgette demande que sur le même principe il soit mis des protections pour les femmes indigentes.

4. PRÉCARITÉ MENSTRUELLE ET SANTÉ ÉDUCATIVE

Il n'y a malheureusement pas qu'en prison que la santé de femmes est impactée par le manque de moyens. S'y ajoute un tabou encore bien ancré sur la question menstruelle.

Les perturbateurs endocriniens ainsi qu'une modification de l'alimentation (et une alimentation régulière) des filles ont eu pour conséquence que l'âge des premières règles a baissé.

Aujourd'hui, il n'est plus rare de voir des filles réglées dès le primaire, cela pose différents problèmes :

- sur le tabou des règles, intégré dès l'enfance et qui empêche les filles d'en parler
- sur la question de l'accompagnement en famille de la question : pouvoir en parler
- sur la question de l'accompagnement scolaire (bien expliquer qu'il n'y a rien de honteux à avoir ses règles, chose compliquée encore de nos jours puisque de nombreux témoignages montrent des filles giflées lorsqu'elles l'annoncent, ou des adolescentes qui n'ont pas le droit de faire le ramadan car elles sont impures : un climat où la culpabilisation de celle qui n'est pas "disposée", et donc praticable sexuellement, n'en fait pas une personne de bonne compagnie et rend la gestion des règles encore plus douloureuse
- Sur l'absence de gestion de la douleur : toutes les filles n'ont pas mal durant leurs règles, un tiers seulement s'en plaindrait. Cependant ce n'est pas normal, cf. études ostéopathiques du corps féminin : s'il y a dysfonctionnement, le personnel soignant ou médical, en infirmerie scolaire ou en médecine courante, doit préconiser des examens complémentaires, voire des IRM en cas de plaintes à répétition. Aujourd'hui, il est très difficile d'obtenir échographies pelviennes et IRM car les praticiens disent très facilement "c'est normal d'avoir mal"

Georgette Sand demande :

- **une formation adaptée des personnels éducatifs en liaison avec des élèves**
- **des formations en milieu scolaire pour l'ensemble des élèves, la mise en place de sessions sur le corps à destination des filles (et une reproduction totale du sexe féminin dans les manuels scolaires)**
- **un plan étatique visant à modifier les pratiques médicales et la formation des médecins et soignants en écoles de médecine**

5. PRÉCARITÉ MENSTRUELLE ET ÉCOLOGIE

Entendu aux Européennes 2019 : "les femmes sont responsables du dépeuplement des océans avec leurs serviettes polluées" / "la proportion de filles ayant leurs règles dès le primaire est plus élevé aujourd'hui, à cause de la pilule contraceptive".

Plusieurs retours alarmistes depuis une dizaine d'années font état d'études liées à la contenance des tampons et serviettes, lesquels sont bourrés de pesticides.

Des pétitions portées ou relayées par Georgette Sand ont été envoyées à Procter et Gamble notamment, qui a pour seul argument que l'absence de communication de la contenance des produits Tampax est due à un manque de place sur la boîte...

Des personnes ont été hospitalisées voire amputées suite à des chocs toxiques.

La somme dépensée incluant lessive, vêtements en plus des produits est telle que de nombreuses personnes rejettent les produits jetables et prônent un retour au lavable.

Un retour aux anciennes pratiques commence à émerger, diffusé largement via Internet et de nombreux comptes Instagram, et a permis également par quelques avancées technologiques, sans que cela règle pour autant le problème pour qui n'a pas d'accès à l'eau, à l'eau bouillante, ou à une machine à laver.

En effet la démarche du lavable peut être limitante dans la mesure où :

- tout le monde n'a pas accès à l'eau courante sur son lieu de vie ou de travail ou tout simplement de sanitaires (agricultrices, personnes SDF), et toutes les entreprises n'ont pas de toilettes avec lavabo intégré (compliqué de traverser l'open space avec sa coupe menstruelle à la main...)
- Tout le monde ne supporte pas la coupe menstruelle, laquelle est déconseillée dans une certaine mesure pour certaines porteuses de stérilet et les personnes n'ayant pas la possibilité de la stériliser après chaque utilisation mensuelle
- la quasi totalité des tampons et serviettes des marques de type Always, Nana, Tampax sont remplis de pesticides, le coton est souvent OGM, on y trouve des traces de glyphosate
- Même les marques bio de grande distribution ont du coton bio mais des alliages toxiques

Georgette Sand préconise une intervention de l'opérateur public pour :

- **des opérations de sensibilisation (non, les femmes ne sont pas responsables du dérèglement climatique)**
- **L'obligation pour les opérateurs de fournir la contenance de leurs produits s'ils veulent les vendre sur le territoire français**
- **L'impossibilité dans un appel d'offre d'accepter un fabricant dont les produits ne seraient pas fabriqués dans des conditions favorables à l'environnement à partir de matériaux bio (contenu, contenant)**

Ces revendications sont actuellement reçues par les partis européens qui a reçu Georgette Sand en septembre 2019 pour intégrer ces demandes dans les commandes publiques et bloquer la fabrication de produits menstruels au contenu non contrôlé.

6. ET L'INCONTINENCE ?

Demandée en 2015 et non obtenue, la baisse de la taxe sur les produits liés à l'incontinence. Dernier refus lors du vote de la loi de finances 2019 au motif qu'il s'agit d'une disposition contraire au droit européen.

C'est surprenant car l'étui pénien, qui peut être utilisé en lieu et place des couches, est taxé à 5,5 %.

Les couches, la seule solution pour les femmes, est elle restée à 20 %.

Georgette Sand préconise :

- **Le droit européen, nous en sommes certaines, préfère éviter tout régime de faveur vis-à-vis des hommes, au nom de l'égalité FH**
- **La mesure, si elle devait être votée lors des prochaines lois de finances (ce qui se dit dans les couloirs, pas avant 2021), doit être accompagnée d'un véritable contrôle par l'État du contenu des produits et de la surveillance des marges qui ne manqueront pas de s'envoler. L'État, doit garantir un véritable contrôle sur les fabricants et distributeurs, pour éviter l'anarchie fiscale et des prix différenciés en fonction des enseignes et régions, afin de ne pas se limiter au coup de com.**
- **Pour les femmes ayant accouché en prison, une rééducation périnéale qui est l'un des moyens pour contrer ultérieurement l'incontinence.**

Conclusion :

Georgette Sand souhaite faire bénéficier au gouvernement de son expérience sur la question en lui rappelant plusieurs fondamentaux :

- La diversité des profils touchés par la précarité menstruelle,
- L'impossibilité à effectuer des effets d'annonce sans contrôle des opérateurs
- La nécessité de faire appel aux expertises de la société civile et pas uniquement aux fabricants
- La nécessité de pousser le sujet à l'échelle européenne et internationale

ANNEXE : PRÉCISIONS SUR LES PRISONS ET LES FEMMES

Quelques chiffres

En 2019, il y a 245 000 personnes prises en charges par des EP. Les femmes représentent 3,6 % de la population carcérale. Au 1er janvier 2019, les chiffres annonçaient 2 534 femmes détenues sur un total de 70 059 personnes incarcérées. Mais là encore, il y a opacité. La politique du chiffre conduit les directeurs de prison à afficher des statistiques de remplissage inférieures à la réalité, obtenues grâce à des mouvements de prisonniers-ères qui permettent ainsi de baisser le pourcentage d'incarcéré-es.

Les femmes en EP sont discriminées par rapport aux hommes

Deux prisons sont entièrement réservées aux détenues femmes : le centre pénitentiaire de Rennes et la maison d'arrêt de Versailles. En dehors de ces établissements, les femmes sont affectées dans des quartiers à part, dans des prisons pour hommes.

- Les femmes incarcérées sont en grande majorité éloignées de leur famille, ce qui pose un problème pour conserver le maintien des liens familiaux. Lorsqu'une détenue de Lyon, Bordeaux ou Lille est incarcérée à Rennes, le coût des transports pour visiter la détenue à Rennes ou Versailles est un réel frein.
- Les EP sont pensés et conçus pour les hommes. Seulement 5 places pour le quartier de femmes de la maison d'arrêt de Saintes, 6 à Laon et 4 à Grenoble. Suivant principe de séparation entre les hommes et les femmes, il en résulte que ces dernières ne peuvent accéder aux activités collectives (gymnase, ateliers...). Car il faut intercaler les mouvements des femmes et leur réserver des créneaux horaires ce qui, de fait, limite leur accès aux services communs comme les ateliers, les salles de formation, la bibliothèque, le gymnase et même l'unité médicale.
- Les femmes condamnées à des peines de plus de trois ans restent entre 12 à 18 mois de moins que les hommes en maisons d'arrêt. Or, les maisons d'arrêt sont prévues pour proposer un travail de réinsertion, des cours, des formations et offrent de plus grandes opportunités de travail.
- En vue de leur réinsertion, les hommes peuvent accéder à des formations telles que le permis de conduire, l'informatique alors que les options pour les femmes se limitent à la couture, être agents de restauration et agents de propreté.
- L'accès au régime de semi-liberté leur est restreint car là encore les établissements sont prévus pour les hommes. Lorsqu'elles sont dans des EP majoritairement masculins, leurs mouvements en détention sont limités tout comme l'accès aux activités, au médecin, etc. qui sont en priorité réservés aux hommes. L'une des solutions préconisées par de nombreux acteurs associatifs travaillant sur les milieux carcéraux est la mixité. Malheureusement, celle-ci n'est abordée que sur la question des rapports sexuels. Les acteurs préconisent une mixité sur les activités et travail en EP.

Les femmes dans les EP sont totalement invisibilisées

Il n'y a pas d'études sur les femmes en prison. Elles sont totalement invisibilisées, puisqu'en faible nombre par rapport aux hommes⁵. Les recherches portent sur les conditions carcérales des hommes et la spécificité des femmes n'est jamais abordée. Une étude initiée par l'INSEE sur les relations familiales avec les détenus n'a pas été appliquée aux femmes de peur que l'évocation de leurs enfants les perturbent trop, en revanche pour les hommes cela n'a pas été un frein à l'étude. Selon l'Observatoire International des Prisons, les femmes incarcérées sont issues d'une classe sociale défavorisée, 20 % d'entre elles sont illettrées et 50 % ont un niveau d'instruction primaire. 30 % sont de niveau secondaire ou supérieur. Beaucoup ont subi des violences, sont suivies pour troubles psychiatriques ou/et sont très désocialisées au moment de leur incarcération. Le ministère de la justice présente des chiffres sur les résultats des formations qualifiantes, du niveau d'alphabétisation, des hommes, des mineurs, mais aucune informations sur les femmes. Elles restent invisibles de toutes informations sur les EP. Le ministère écrit qu'un quart des personnes incarcérées a des besoins importants dans la maîtrise des savoirs de base du français. Qu'en est-il des femmes? Outre le fait qu'elles ne bénéficient pas du même accès aux cours, on ignore tout de leurs besoins, de leur niveau. Pourtant, le ministère présente par prison les taux d'illettrisme, mais là encore aucun chiffre sur le niveau des femmes. Dans ces conditions, nulle surprise que les formations uniquement conçues pour les hommes ne répondent pas aux problèmes des femmes.

Les prix supérieurs des cantines impactent plus les femmes

Ces prix démontrent que les prix de la cantine subissent une augmentation qui oscille entre 94 % et 289 % par rapport au prix du marché. Sachant que les détenues sont toujours dans des situations financières précaires, ce surplus tarifaire est inacceptable et conduit les femmes à se mettre en danger médicalement faute d'avoir accès à des protections et des soins hygiéniques. Rappelons que si les femmes soutiennent leur compagnon lorsqu'il est incarcéré, l'inverse est rarement vrai. Généralement, elles ont peu de visites et souvent aucun soutien financier.

Le travail des femmes en prison une inégalité supplémentaire

Pour pouvoir cantiner sans apport financier de l'extérieur, l'option est de travailler. Or, le nombre de place pour les femmes est très limité et très stéréotypé : travaux de couture, ménage, cuisine, petite manufacture (pliage de cartons, conditionnement divers...) et ce, pour des salaires dérisoires selon les tâches et les lieux, entre 3 € et 6 € bruts de l'heure – au lieu de 10,03 €. Au delà de 100 € par mois, l'administration pénitentiaire prélève un pourcentage reposant sur de nombreuses variables, pour entre autres que les détenues participent aux frais de fonctionnement de la prison. Dans ces conditions, cantiner des protections hygiéniques 3 fois plus chères est un luxe auquel la plupart des détenues n'accèdent pas.

⁵ <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01756713/document>

Les fournitures périodiques ne sont pas les seuls articles nécessaires à l'hygiène

Faut-il rappeler que la toilette intime avec des produits non adaptés dérègle la fleur vaginale ce qui conduit à des mycoses, des vaginoses qui, non traitées, permettent à des bactéries de s'installer ? Ce type de problème lorsqu'il n'est pas rapidement traité, débouche sur des bactéries ultra-résistantes aux antibiotiques et parfois sur une stérilité. Or, le délai moyen pour consulter un généraliste en EP est de 8 mois. Cette difficulté à obtenir une consultation gynécologique est également un enjeu : il est vital que les détenues puissent cantiner des gels au PH neutre et hypoallergénique. Là encore, c'est une dépense supplémentaire. La pénurie d'accès à des soins gynécologiques a de graves conséquences sur la santé de ces femmes. En revanche, la prescription excessive de tranquillisants continue d'augmenter, c'est un levier pour garantir la paix. La précarité imposée aux femmes par l'administration pénitentiaire les infantilise, les humilie lorsqu'elle concède à délivrer aux indigentes un lot de 4 serviettes hygiéniques au format couche culotte. Elles n'ont plus le contrôle sur leurs fluides corporels et connaissent parfois une forme d'incontinence menstruelle. Les femmes sont plus nombreuses que les hommes à prendre ou à se voir proposer des psychotropes, soit 45 % contre 18 % des hommes.

Discriminations pour les transgenres

Les personnes transgenres (plus précisément Hommes vers Femmes) sont incarcérées dans les quartiers d'isolement des hommes. Une formation du personnel serait nécessaire car elles subissent de terribles violences physiques et verbales. *“Certains surveillants semblent déterminés à nous écraser psychologiquement et à nous dire que nous ne sommes pas normales”*, témoignage d'Alessandra femme trans brésilienne incarcérée à Fleury-Mérogis. Les trans doivent avoir accès aux mêmes cantines que les femmes détenues, c'est-à-dire les cantines pharmacie leur permettant d'acheter du maquillage, des crèmes. De plus, elles doivent être en mesure de poursuivre leurs traitements hormonaux.

L'image de la femme en prison

Les EP sont à l'image de la société de type patriarcale. En général, les femmes sont jugées plus favorablement que les hommes pour certains délits car elles ne sont pas totalement responsables de leurs actes puisque manipulées, amoureuses, en aucun cas totalement librement conscientes de leurs actes. Une exception toutefois, lorsqu'elles sortent de l'image de femmes soumises et de mères. Ainsi, les infanticides sont plus lourdement pénalisés pour les femmes ou encore lorsqu'elles se défendent contre un conjoint violent. En 2017, un juge expliquait par trois fois à une femme battue qu'elle était responsable puisqu'elle se soustrayait au devoir conjugal⁶. Le nombre de femmes incarcérées pour avoir tué leur compagnon est important.

6

<https://www.cnews.fr/france/2017-06-03/lors-dun-proces-pour-violences-conjugales-lui-reproche-de-faire-chambre-part>

La prison est-elle pensée comme une rééducation à la féminité ? Les activités proposées aux femmes sont de type : cuisine, couture, beauté et maquillage... Depuis 2011, pour le 8 mars, il est organisé un défilé de mode à Fleury-Mérogis⁷. Si l'idée présente des points positifs, il est regrettable qu'il ne soit pas aussi proposé des ateliers de prise de confiance en soi, sachant qu'une grande majorité des détenues ont subi des nombreuses violences, dans leur enfance ou en tant qu'adulte dans leur couple. Lors de leur incarcération la question « qui va s'occuper des enfants ? » est récurrente. On ne la pose pas aux hommes...

⁷ <https://positivr.fr/elle-organise-defile-mode-detenu-es-fleury-merogis/>